Union européenne - Amérique latine : actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000

1995/2270(COS) - 23/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter une liste de propositions et d'axes prioritaires d'action visant à approfondir les relations de l'Union européenne avec l'Amérique latine à l'horizon 2000, en se basant sur un diagnostic des relations existantes et sur un bilan de la coopération pour la période 1991-1995. CONTENU : La communication de la Commission présente, dans son premier volet, l'intérêt stratégique de la Communauté à renforcer ses relations avec cette région du monde. Parmi les principaux facteurs qui plaident en faveur de ce rapprochement, on compte des facteurs historiques et culturels mais aussi politiques et économiques (notamment, consolidation des institutions démocratiques, processus de pacification de conflits régionaux, amorce d'une croissance économique ouvrant des perspectives commerciales importantes pour l'UE et faisant de la région un pôle d'investissement potentiel, etc.). Dans son deuxième volet, la communication précise les progrès réalisés par cette région à la lumière des actions de coopération communautaires entreprises ces dernières années (période 1991-95) : aide humanitaire, développement rural, intégration régionale (soutien au Pacte andin et au MERCOSUR), appui au développement du secteur des pêches maritimes. Plus récemment, la coopération s'est concentrée sur des actions favorisant le développement soutenable et durable de l'Amérique latine et sur sa modernisation économique. Dans la majorité des cas, c'est l'approche régionale qui a été privilégiée (renforcement des relations UE/MERCOSUR et avec d'autres groupements régionaux). Dans son troisième volet, la Commission aborde les nouvelles pistes de partenariat de la Communauté avec l'Amérique latine. Parmi les stratégies à mettre en oeuvre, la Commission insiste en particulier sur : - le resserement des liens politiques, - le renforcement des actions dans les domaines du libre-échange et de l'intégration, - une coopération plus pertinente, plus flexible et mieux ciblée dans 3 directions prioritaires : .le soutien institutionnel et la consolidation des processus démocratiques (y compris politiques sectorielles telles qu'éducation, santé et développement rural), .la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, .le soutien aux réformes économiques et à l'amélioration de la compétitivité internationale (promotion du commerce extérieur, renforcement de la promotion industrielle). Parallèlement, pour chacun de ces axes prioritaires, 3 thèmes transversaux seront traités en priorité : la coopération et l'intégration régionales, l'éducation et la formation et la gestion des interdépendances Nord/Sud, notamment dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et de la drogue. Enfin, la communication aborde les moyens par lesquels cette coopération doit être mise en oeuvre. Elle insiste notamment sur le renforcement de l'efficacité des actions communautaires existantes avec une participation plus active des bénéficiaires (recherche de complémentarités ou de cofinancements avec les pays eux-mêmes), une meilleure coordination entre les actions menées par les Etats membres et l'Union, le renforcement de la coopération décentralisée et la concentration des actions dans des programmes horizontaux pluriannuels. Les actions communautaires devraient, quant à elles, être plusvisibles.